



Contrat de location de l'exposition **Das versteckte Kind**

Entre

AJPN.org

111, rue Belleville
F-33000 Bordeaux

et le preneur

nom
adresse
suite
CP ville

CONDITIONS DE LA LOCATION :

ARTICLE 1 Présentation – L’AJPN met à disposition du preneur une exposition intitulée Das versteckte Kind constituée de 10 panneaux souples de 0,32 m sur 0,48 m. Ceux-ci ne doivent pas être séparés et seront disposés de façon chronologique (les panneaux sont numérotés).

ART. 2 Durée et lieux – AJPN met à la disposition du preneur l'exposition pour une durée

de semaine(s), du au

Le preneur doit indiquer le lieu où sera présentée l'exposition.

ART. 3 Communication, information – Le preneur s'engage à faire figurer dans tous les documents se référant à l'exposition (promotion, communiqués de presse, invitation, etc.) la mention : « **Exposition AJPN.org** ».

ART. 4 Transport – Les frais de transport – aller-retour – sont à la charge du preneur (51,00 € au 9/02/16, Colissimo pour la France métropolitaine). Le preneur s'engage à retourner l'exposition dès le 1^{er} jour ouvrable suivant la fin de la location à l'aide du bordereau Colissimo fourni par mail avant la fin de la location, faute de quoi le prix de la location sera majoré.

ART. 5 Montant de la location – Le preneur s'engage à verser au prêteur à la réservation :
7 jours 100 € ; 2 semaines 190 € ; 3 semaines 280 € ; 4 semaines 370 € ; 5 semaines 460 €, plus 51 € par chèque bancaire, mandat administratif, virement bancaire ou carte bancaire à www.ajpn.org/paiement.html. (Prix nets)

ART. 6 Assurance et responsabilité – L'exposition fera l'objet d'une assurance prise par le preneur pour la durée de la location, d'une valeur de 1 500 €. Une copie de l'assurance, ou un courrier de responsabilité, doit être envoyée à l'AJPN, avec le présent contrat.

ART. 7 Réservation, résiliation, annulation – Le preneur fera une demande de réservation par écrit ou par mail et le prêteur confirmera, par écrit ou par mail, la réservation, les conditions et les modalités de location conformément à ce contrat. En cas de non respect des clauses du contrat, l'une ou l'autre des parties peut résilier celui-ci dans un délai de 21 jours. En cas de forces majeures, le preneur peut annuler la réservation par courrier 8 jours avant les dates prévues.

ART. 8 Litige – Tout litige résultant du présent contrat de location sera de la compétence des tribunaux de Bordeaux.

Fait en deux exemplaires, à Bordeaux, le

Pour le preneur

.....

Pour AJPN

H. Kaufmann